

Le Classement de 1855

Jusqu'à une date récente la seule mention légale du classement de 1855 figurait dans le décret de 1905 sur l'étiquetage qui interdisait la mention de CRU CLASSÉ «sauf pour les crus issus du classement de 1855».

Beaucoup de gens croient qu'il y avait eu en 1855 un classement officiel comparable au classement des terroirs bourguignons ou aux classements par concours sous l'égide de l'INAO comme à Saint Emilion.

La vérité est que le classement de 1855 n'existe pas. Il faudrait parler de:

LA LISTE DES CRUS CLASSÉS DE LA GIRONDE ETABLIE EN 1855 PAR LE SYNDICAT DES COURTIER EN VINS A LA
DEMANDE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX

Historique du classement des crus Bordelais

- Dès le XVIII^{ème} siècle les courtiers en vins, payés par le négociant pour négocier les prix de chaque récolte de chaque propriétaire, ont établi à usage interne des catégories qualitatives permettant de fixer les prix.
- Nous en avons un témoignage dès 1787 dans les notes de voyage de Thomas Jefferson
- *«Dans la catégorie des vins rouges il y a quatre crus de première qualité, à savoir : Château Margaux, La Tour de Segur, Haut-Brion, Château de la Fite*
- *Les vins rouges de seconde qualité sont Rozan, Dabadie ou Lioville, La Rose, Quirouen, Durfort,*
- *La troisième classe comprend Calon, Mouton, Gassie, Arboète, Pontette, de Terme, Candale»*

Il est à noter que si les premiers crus, très anciens, sont désignés par un nom de lieu, les autres le sont par le patronyme du propriétaire. Il faut donc rétablir les noms actuels ce qui donne:

Thomas Jefferson 1787		
1er crus	2ème crus	3ème crus
Margaux	Rauzan	Calon
Latour	Léoville	Mouton
Haut-Brion	Gruaud Larose	Lagrange
Lafite	Kirwan	Langoa
	Durfort	De Terme
		Issan

En 1815 le courtier Lawton ne cite des crus individuels que pour les trois premières classes.
Pour la 4ème et 5ème classe il ne parle que de communes.
Les crus en bleu n'étaient pas cités par Jefferson.
Mouton est promu 2ème

Lawton 1815		
1er crus	2ème crus	3ème crus
Margaux	Haut-Brion	Pichon
Latour	Mouton	Brane Cantenac
Lafite	Rauzan	Ducru Beaucaillou
	Léoville (s)	Calon Ségur
	Gruaud Larose	
	Lascombes	

Les commentaires de Lawton permettent de comprendre comment de nouveaux crus apparaissent et comment le classement évolue.

- *«Depuis quelques années M. d'Estournel récolte à part la portion de ses vignes situées aux environs du village de Cos. D'Estournel voudrait en faire un second cru ; cela n'est pas défendu.»*
- Le recul de Haut Brion est également commenté: *« Il a été longtemps classé de pair avec les trois premiers crus du Médoc. Nous avons trouvé qu'il ne soutenait plus cette haute classe. Est-ce le mauvais état de culture de ses vignes qui a opéré ce changement ? »*
- C'est donc la combinaison de la qualité du terroir et des soins apportés par les propriétaires qui justifie le classement.

Le premier «classement» publié figure dans le «Traité sur les vins du Médoc et les autres vins rouges et blancs du département de la Gironde» par William Franck en 1826. On passe à 5 classes, de nombreux nouveaux crus apparaissent (en bleu). Brane Cantenac et Pichon Longueville sont promus. Haut Brion retrouve son rang. Léoville est déjà divisé entre trois propriétaires.

William Frank 1824				
1er crus	2ème crus	3ème crus	4ème crus	5ème crus
Margaux	Brane Cantenac	Desmirail	Beychevelle	Lynch
Lafite	Cos d'Estournel	Talbot	Calon Ségur	Pontet Canet
Latour	Durfort Vivens	Ducru Beaucaillou	la Tour Carnet	Cantemerle
Haut-Brion	Lascombes	Issan	Duhard-Milon	Croizet Bages
	Léoville (s)	Cantenac Brown	Branaire Ducru	Cos Labory
	Mouton	Giscours	Ferrière	Lynch Moussas
	Pichon Longueville	Kirwan	Lafon-Rochet	La Mission Haut Brion
	Rauzan	Lagrange	La Lagune	Mouton d'Armailhac
		Langoa	Milon	
		Montrose	Prieuré	
		Pouget	Batilley	
		Malescot	Palmer	
			Saint-Pierre	

Que se passe t-il donc de nouveau en 1855 ?

- Le gouvernement de Napoléon III organise L'exposition Universelle de Paris. Un comité régional présidé par le préfet de la Gironde s'adresse à la Chambre de Commerce pour récolter des échantillons de vins à soumettre au jury parisien en vue de l'attribution de médailles.
- La Chambre de commerce répond: *«si des propriétaires d'une même contrée cherchaient à profiter de l'exposition pour détruire une classification basée sur l'expérience de longues années, il vaudrait mieux qu'aucun de nos vins ne figurât à l'exposition.»*
- La Chambre propose donc que les vins de la Gironde soient mis hors concours; que chaque commune envoie un échantillon sans nom de propriétaire; que seuls les crus classés figurent sous leur nom.

- Le 5 avril 1855 la Chambre de Commerce écrit au Syndicat des Courtiers « *Nous venons vous prier de nous transmettre la liste bien exacte et bien complète de tous les crus classés du département en spécifiant à laquelle des cinq classes appartient chacun d'eux* ».
- Le 18 avril 1855 le Syndicat des Courtiers adresse à la Chambre de Commerce la « *liste des vins classés de la Gironde* »
- Ils assortissent cette liste d'un commentaire prudent : « *Vous savez combien ce classement est chose délicate et éveille de susceptibilités; aussi nous n'avons pas eu la pensée de dresser un état officiel de nos grands vins...* »

Pourtant c'est bien cette fameuse liste qui constitue le classement de 1855.
 Par rapport à Frank il comprend de nombreux nouveaux crus (en bleu)
 Ducru Beaucaillou et Montrose sont promus seconds.
 Palmer et Calon Ségur sont promus troisièmes.

1855				
1er crus	2ème crus	3ème crus	4ème crus	5ème crus
Lafite	Mouton	Boyd-Cantenac	Duhart-milon	Batailley
Latour	Pichon Longueville (s)	Cantenac Brown	Marquis de Terme	Clerc-Milon
Margaux	Brane Cantenac	Desmirail	Pouget	Croizet-Bages
Haut-Brion	Durfort Vivens	D'Issan	Prieuré	Mouton d'Armailhac
	Lascombes	Ferrière	Beychevelle	Grand-Puy Ducasse
	Rauzan (s)	Giscour	Branair Ducru	Gran-Puy Lacoste
	Ducru Beaucaillou	Kirwan	Saint-Pierre	Haut Bages Liberal
	Gruaud Larose	Malescot	Talbot	Haut batailley
	Léoville (s)	Marquis d'Alesme	Lafon-Rochet	Lynch Bages
	Cos d'Estournel	Palmer	La Tour Carnet	Lynch Moussas
	Montrose	Lagrange		Pédesclaux
		Langoa		Pontet Canet
		Calon-Ségur		Dauzac
		La Lagune		Du Tertre
				Cos Labory
				Belgrave
				Camensac
				Cantemerle

Quelques remarques

- La liste précédente reprend les noms actuels. Ils étaient différents en 1855
- Ces noms sont en général l'association d'un nom de lieu et d'un nom de propriétaire: Léoville Las Cases, Cos d'Estournel, Ducru-Beaucaillou. C'est l'association du terroir et de l'homme qui fait le cru.
- Les orthographes ont beaucoup varié: La Fite, Lafite, Lafitte. Beaucaillou s'appelle Maucailleux (le mauvais cailloux) sur la carte de Belleyrne du XVIIIème siècle.
- Dans la liste de 1855 seuls Margaux, Lafite, Latour, Beychevelle et Issan sont désignés par le mot Château. Aujourd'hui tous les crus classés se baptisent Château sauf Cos d'Estournel et Léoville Las Cases (Grand Vin de Leoville du Marquis de Lascases)
- Le terroir d'un cru est défini par la propriété. Il évolue donc dans le temps par des rachats, des échanges, voire des divisions et des fusions. Ceci est surtout vrai à Margaux où les parcelles étaient en 1855 très imbriquées.
- Ce classement est celui de tous les vins de la Gironde. Le seul Graves est Haut Brion; aucun Saint Emilion ni Pomerol ne figure. Lawton en 1815 classait Saint Emilion dans la 4^{ème} classe communale. Franck signale «*les crus distingués du haut Saint-Emilion*» mais n'en cite aucun.
- Le classement comprend aussi les vins blancs, tous liquoreux et de Sauternes et Barsac.
- Yquem est «premier Cru Classé supérieur». Il est suivi de 11 premiers crus et de 15 deuxième crus. Au XIXème siècle les vins blancs liquoreux étaient plus appréciés que les rouges.

Classement et prix des vins

- Dès ses origines le classement constituait une sorte d'échelle mobile pour la fixation des prix par les courtiers.
- Chaque année étaient fixés d'abord les prix des premiers crus en fonction de la qualité du millésime et de l'état du marché.
- Les prix des autres crus étaient déduits par un abattement pour chaque classe.
- D'après Thomas Jefferson en 1787, Si les premiers crus valent 100
- Les seconds crus valent 50 et les troisièmes 43

Evolution des prix par classe.

Indice 100 pour les premiers

	1787	1824	1863	1970	2012
1er crus	100	100	100	100	100
2ème crus	50	88	74	19	23
3ème crus	43	75	63	12	12
4ème crus		58	48	11	11
5ème crus		46	40	9	11

Mais aujourd'hui on ne peut plus parler de prix moyen pour chaque classe tant les écarts sont grands selon les crus dans la même classe. Par exemple pour le millésime 2015 en USD par bouteille:

• Premiers crus	Lafite	550	Mouton	510
• Seconds Crus	Lascases	180	Lascombes	40
• Troisièmes crus	Palmer	270	Desmirail	36
• Quatrièmes crus	Branair	65	Pouget	32
• Cinquièmes crus	Lynch Bages	110	Croizet Bages	37

- Ces différences reflètent des changements de terroirs : Palmer s'est rétréci sur ses meilleures croupes, Lascombes s'est considérablement agrandi.
- Surtout des différences dans la tenue des vignobles, la vinification, la sélection entre le grand vin et le second vin.
- Mais aussi le travail de promotion : Jean Michel Cazes a sillonné les Etats Unis sans relâche pendant 40 ans.

Conclusion

- Evènement historique unique le classement de 1855 a gardé tout son prestige mais ne peut plus être pris au pied de la lettre.
- Les premiers crus se sont détachés en prix de façon spectaculaire.
- Il ne faut pas prendre l'effet pour la cause. Si le classement est célèbre c'est bien parce que les crus qui le composent font des vins exceptionnels.
- Dans les années cinquante la Provence a pensé qu'en s'attribuant des titres de Crus Classés ils allaient pouvoir rivaliser avec le Médoc. Qui aujourd'hui s'intéresse au classement des crus de Provence ?

A propos des crus classées de Sauternes

- Notre confrère Alexandre de Lur-Saluces vient de publier chez Gallimard
- «d'Yquem à Fargues, l'excellence d'un vin, l'histoire d'une famille»
- Ne pouvant venir au symposium il m'a demandé de vous le présenter.
- Je le fais d'autant plus volontiers que ce livre illustre mon propos sur le classement de 1855.
- Yquem fut Premier Cru Supérieur dans le classement de 1855. Il reste la référence absolue du prestige de Sauternes. Entré dans la famille de Lur-Saluces en 1785 par le mariage de Louis-Amédée de Lur Saluces avec Françoise-Joséphine Sauvage d'Yquem il n'a cessé d'être amélioré et agrandi. Notre confrère Alexandre rachetant par exemple 11ha qui étaient inclus dans Yquem. Personne ne conteste que cette addition fut un progrès.

Le Chateau de Fargues

- Le Château de Fargues ne figure pas dans le classement de 1855
- Pourtant il est plus ancien qu'Yquem. La forteresse datant du pape Clément V et le domaine fait partie des seigneuries des Lur-Saluces depuis 1472
- Mais le domaine de Fargues n'était pas en vignes en 1855 et même récemment il était planté en cépages rouges destinés à la consommation du personnel d'Yquem.
- Après la vente d'Yquem à LVMH en 2004 Alexandre de Lur-Saluces a décidé de reconstituer à Fargues un cru de Sauternes de très grande qualité. Il démontre ainsi qu'il n'est pas nécessaire d'avoir été classé pour être grand.
- Je vous conseille la lecture de ce livre qui retrace cette belle histoire

ALEXANDRE DE
LUR SALUCES

d'YQUEM
à FARGUES

L'EXCELLENCE
D'UN VIN,
L'HISTOIRE
D'UNE FAMILLE



Callimard